

SAISON 2021/ 2022

**Le paiement à la table de jeu n'est plus accepté.**

## **PROCEDURE pour acquitter les droits d'engagement aux compétitions fédérales**

Alimenter votre compte sur le site de la FFB en allant sur votre profil :

Option « mon compte » puis vous vous laissez guider pour établir un crédit avec le process sécurisé.

## **COMPETITION PAR PAIRE :**

Inscription sur le site de la FFB, en fin d'inscription le programme vous propose de régler avec votre compte les droits d'engagement.

Deux options :

- 1 - Vous réglez pour vous et votre partenaire
- 2 - Vous réglez simplement votre part, votre inscription est validée seulement si le compte de votre partenaire peut acquitter sa part des droits d'engagement.

Vous êtes absent : vous êtes remboursé, votre compte est crédité à l'émission des résultats (c'est fait par l'arbitre) ou alors vous annulez votre engagement et le remboursement se fait sur les comptes financiers des joueurs.

Vous êtes qualifié : vous recevez un message de la FFB pour vous acquitter des droits d'engagement pour la phase suivante.

## **COMPETITION PAR QUATRE :**

Deux options également :

- 1 - Le principe est le même, la totalité des droits d'engagement peut être acquittée par le capitaine qui inscrit l'équipe en cochant la case.
- 2 - Vous indiquez en fin de procédure d'inscription que chaque compétiteur paye son engagement et le montant total est divisé par le nombre de compétiteur en parts égales,

L'inscription est valide si **et seulement si** chaque compétiteur a un compte suffisamment approvisionné pour régler la quote-part qui lui incombe.

Vous êtes absent la FFB vous rembourse.

Vous êtes qualifié la FFB vous sollicite pour payer la phase suivante !

**NB : pour les compétitions par quatre dans le cas où un joueur est remplaçant et ne paie pas le même tarif le capitaine doit gérer le « flux financier » qui en résulte.**

**Laissez-vous guider sur le site FFB c'est très bien fait et très intuitif**

